



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Cinquante-neuvième session*
24-25 avril 2003
Bangkok

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. *Ouverture de la session*

La session sera ouverte par le Secrétaire exécutif de la CESAP.

2. *Élection du bureau*

Conformément à l'article 13 de son règlement intérieur, la Commission élira un président et deux vice-présidents pour la session.

3. *Adoption de l'ordre du jour*

- Ordre du jour provisoire (E/ESCAP/L.151/Rev.1)
- Ordre du jour provisoire annoté (E/ESCAP/L.152/Rev.2)

Compte tenu des nouvelles dispositions prises pour la cinquante-neuvième session de la Commission, l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document E/ESCAP/L.151/Rev.1 a été révisé. La Commission est invitée à adopter l'ordre du jour.

4. *Admission de nouveaux membres*

- Proposition d'amendement du mandat de la Commission: admission du Timor oriental comme membre de la Commission (E/ESCAP/1265)

Le Timor oriental a introduit une demande d'adhésion à la Commission. Celle-ci sera saisie du document E/ESCAP/1265 concernant l'admission du Timor oriental comme membre de la Commission. Elle pourra décider de soumettre au Conseil économique et social un projet de résolution recommandant l'amendement des paragraphes 2 et 3 de ce mandat en vue d'admettre le Timor oriental comme membre à part entière de la Commission.

* Pour cette session, les pays seront représentés principalement par les membres de leurs missions à Bangkok.

5. *Planification et évaluation du programme:*

- Rapport sur le réalignement et l'exécution du programme de travail pour 2002-2003 (E/ESCAP/1285 et Corr.1 et Add.1)
- Modifications du programme proposé pour 2003 (E/ESCAP/1296 et Corr.1)
- Projet de programme de travail pour 2004-2005 (E/ESCAP/1284 et Corr.1)
- Rapport sur l'évaluation des publications de la CESAP (E/ESCAP/1286)

Les documents E/ESCAP/1285 et Corr.1 rendent compte a) du réalignement du programme de travail 2002-2003 par rapport à la nouvelle structure programmatique de la CESAP conformément au plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 approuvé par l'Assemblée générale et b) de l'exécution du programme de travail pour 2002-2003 au 31 décembre 2002. La Commission, à sa cinquante-huitième session, avait prié le secrétariat d'adapter le programme de travail pour 2002-2003 à la nouvelle structure programmatique. On trouvera, pour référence, la nouvelle configuration dudit programme de travail en annexe au présent document.

Les documents E/ESCAP/1296 et Corr.1 contiennent les modifications du programme proposées pour 2003. Ces modifications ont été rendues nécessaires par la directive adoptée par la Commission à sa cinquante-huitième session sur le réalignement du programme de travail pour 2002-2003 par rapport à la nouvelle structure programmatique contenue dans le plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005. La Commission est invitée à examiner les modifications pour approbation puis incorporation dans le programme de travail pour 2002-2003.

Les documents E/ESCAP/1284 et Corr.1, contenant le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005, sont présentés à la Commission pour examen et adoption. Ils donnent un aperçu de l'orientation des activités du secrétariat pour l'exercice biennal 2004-2005 ainsi que des réalisations escomptées et des produits correspondant à chacun des sept sous-programmes. Ce projet de programme de travail a été établi dans le cadre du plan à moyen terme révisé pour la période 2002-2005 adopté par l'Assemblée générale. Le secrétariat a fait tout son possible pour rationaliser et simplifier son action afin que les ressources et les activités soient adaptées aux nouvelles priorités des États membres, telles qu'exprimées notamment dans la Déclaration du Millénaire et dans les décisions prises à Monterrey et Johannesburg. Le projet de programme de travail pour 2004-2005 a d'abord été examiné par le CCRP au début de 2003 et les modifications proposées y ont été incorporées ultérieurement. La Commission est invitée à examiner le document et à donner des orientations sur les objectifs et la stratégie programmatiques d'ensemble et sur les résultats escomptés pour les sept sous-programmes.

Dans le document E/ESCAP/1286 figurent les résultats d'une évaluation, effectuée par le secrétariat, des publications parues au cours de l'exercice biennal 2000-2001. Cette évaluation se fonde sur les échos reçus de tout un éventail d'utilisateurs et sur l'auto-évaluation du secrétariat. Les

enseignements tirés de cette évaluation ont servi à formuler le programme de publications techniques au titre du projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2005. La Commission est invitée à donner des orientations au secrétariat en vue d'améliorer encore son programme de publications.

6. *Mobilisation des ressources: activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées*

- Mobilisation des ressources: activités de coopération technique de la CESAP et annonce des contributions envisagées (E/ESCAP/1289)

Le document E/ESCAP/1289 donne un aperçu des activités de coopération technique du secrétariat, notamment de la coopération technique entre pays en développement. On y trouve également une vue d'ensemble des ressources extrabudgétaires mises à la disposition du secrétariat en 2002 pour mener à bien son programme de travail dans le domaine de la coopération technique. La Commission est invitée à donner ses directives au secrétariat concernant ses activités de coopération technique.

7. *Transport en transit dans les pays en développement sans littoral et de transit*

- Le transport de transit dans les pays en développement sans littoral et de transit (E/ESCAP/1282)

Le secrétariat a réalisé une série d'études de cas afin de recenser les questions et préoccupations communes relatives aux obstacles matériels et non matériels qui caractérisent les réseaux de transport de transit des pays en développement sans littoral et de transit de la région de la CESAP. Il a également mis au point une méthode permettant de mettre au jour les points de blocage et d'en mesurer l'ampleur, et ainsi de mieux cibler et clarifier certaines recommandations politiques prioritaires visant à aider les pays en développement sans littoral à réduire le coût de leurs importations, à rendre leurs exportations plus compétitives et à attirer les investissements étrangers directs.

La Commission est invitée à examiner les questions, les recommandations et le plan d'action figurant dans le document E/ESCAP/1282 (précédemment publié sous la cote E/ESCAP/SB/LDC(6)/1 pour la sixième session de l'Organe spécial des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral) en vue de l'établissement d'une plateforme régionale qui sera soumise à l'examen du Comité préparatoire intergouvernemental et de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport de transit, qui se tiendra à Almaty les 28 et 29 août 2003.

8. *Élection des conseils d'administration d'institutions régionales*

- a) *Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique*
- b) *Centre Asie-Pacifique du génie et de la machine agricoles*

Il sera procédé à l'élection du conseil d'administration du CERECS et du CAPGMA, conformément à leurs statuts. Le secrétariat a publié des bulletins d'information révisés à cet effet.

9. *Date, lieu et thème de la soixantième session de la Commission*

- Date, lieu et thème de la soixantième session de la Commission (E/ESCAP/1295)

À la cinquante-huitième session de la Commission, le Gouvernement chinois a annoncé qu'il accueillerait la soixantième session à Shanghai en 2004. Après consultation avec le Gouvernement hôte, il est proposé que la soixantième session de la Commission se tienne du 22 au 28 avril 2004, avec pour thème: «Face aux défis d'une époque de mutations rapides, renforcer la coopération économique régionale». La Commission souhaitera peut-être adopter une résolution sur la tenue de la soixantième session à Shanghai (Chine).

10. *Questions diverses*

La Commission pourra examiner toute autre question portée à son attention.

11. *Adoption du rapport de la Commission*

La Commission examinera et adoptera son rapport et ses résolutions.

- - - - -